

Règlement Lan_Day 2018

Proposés par le groupe Sud Ouest, les Trophées Lan_Day ont pour objectif de valoriser la dynamique numérique des acteurs du territoire landais, et de récompenser le travail et les efforts de tous ceux qui développent leur activité au travers de l'internet. Ainsi, les trophées, qui s'inscrivent dans le cadre de l'événement Lan_Day porté en partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie des Landes, récompenseront les meilleurs sites web, applications mobiles, innovations digitales et initiatives locales dans les différentes catégories proposées.

1. Le concours est ouvert du 5 novembre au 14 décembre, date de clôture des candidatures, sur le site www.landay.fr, également accessible depuis le site sudouest.fr. Le dossier devra être complet (une vidéo de présentation sera demandée).

2. L'édition 2019 distingue sept catégories au sein desquelles seront répertoriées les candidatures (voir point 4.). Un prix coup de cœur du public sera par ailleurs décerné parmi l'ensemble des finalistes, à travers un système de vote sur le site www.sudouest.fr, et puis, en direct, lors de la soirée, sur une application créée par les élèves de l'école du numérique,

3. Les candidatures sont ouvertes à l'ensemble des entreprises, administrations, collectivités, organismes, associations, instituts de formation, particuliers (...) présents dans les Landes. Le support digital objet de la candidature n'est pas nécessairement d'essence exclusivement locale, mais doit nécessairement relever d'une animation locale manifeste, et physiquement implantée.

4. Chaque candidat ne pourra être proposé que dans une seule des catégories, dont le descriptif est le suivant :

a. Meilleur web d'entreprise: Cette catégorie s'adresse aux entreprises de tout secteur d'activité et de toute taille, qui utilisent de manière efficace leur site internet pour informer leurs publics, pour améliorer leur relation avec leurs clients et fournisseurs, pour développer des actions marketing, etc. Elle s'intéresse par ailleurs à toutes les initiatives s'appuyant sur les outils numériques pour favoriser une dynamique économique comme une dynamique au sein même de son entreprise.

b. Meilleure dynamique e-commerce : Récompense les acteurs ou groupements s'appuyant sur les solutions du e-commerce pour développer ou renforcer leur activité, dynamiser leur relation prospects et clients, déployer de nouveaux services.

c. Meilleure initiative e-éducation: Récompense un projet à dimension pédagogique ou éducative, un projet inter-établissement qui s'appuie sur cette dimension numérique. Il est ouvert à tous les niveaux d'apprentissage et peut être porté par les élèves/étudiants eux-mêmes autant que par l'enseignement.

d. Meilleure projet e-tourisme: le trophée récompensera un dispositif numérique en lien avec le territoire (tourisme, culture, sport, gastronomie, patrimoine...) s'appuyant

sur une dynamique de support web/mobile/réseaux sociaux et/ou de contenu (photo, vidéo, animation, ...) contribuant à valoriser le territoire, ses richesses ou son dynamisme. Ouvert aux associations, professionnels, collectivités, particuliers.

e. Meilleur projet e-citoyenneté : Récompense une initiative ou une stratégie favorisant le citoyen, le lien social, la solidarité ou favorisant la transition énergétique. Le projet s'appuiera sur le numérique, agira en soutien du secteur ou correspondra à un nouvel usage. Ouvert aux particuliers, aux associations, aux collectivités, aux professionnels, organismes publics.

f. Meilleure innovation digitale : Cette catégorie regroupe toute innovation à dominante numérique (produit, service), dont le développement répond à un besoin ou un usage de manière novatrice. Cette solution digitale (application, domotique, etc.) se mettra au service de l'individu.

g. Le prix jeune pousse: il est ouvert aux startups comme aux jeunes projets, qui affichent une idée innovante et particulièrement prometteuse, en s'appuyant sur le numérique.

5. Le jury d'experts réuni par Sud Ouest examinera le 20 décembre 2018 l'ensemble des candidatures. Un vote sous contrôle d'huissier permettra d'identifier trois nommés dont un lauréat par catégorie. Le jury, souverain, s'appuiera sur des critères d'élection primant la qualité et l'innovation : cohérence du dispositif numérique / projet stratégique général ; Caractère innovant ; Utilité/usages/ appropriation par les usagers ; Ergonomie ; Design ; Contenu et animation (notamment à l'appui des réseaux sociaux); potentiel ou degré de réussite... Une note de 0 à 5 sera attribué en fonction de ces critères (5 étant la meilleure note)

6. Au cas où l'un des membres du jury aurait un quelconque lien avec l'un des supports candidats, il ne prendra pas part au vote de la catégorie correspondante.

7. Le prix spécial du public sera décerné parmi l'ensemble des finalistes, à travers un système de vote sur le site sudouest.fr. Le gagnant du prix spécial du public sera celui qui aura bénéficié du plus grand nombre de votes.

8. Toute personne a la possibilité de déposer une candidature sur le site www.landay.fr : il n'est pas nécessaire d'être propriétaire ou administrateur du domaine pour le faire. Les trois finalistes nommés dans chaque catégorie seront contactés par mail ou téléphone. Dans le cas où l'un des finalistes souhaiterait retirer sa participation aux trophées, il devra en informer le comité d'organisation de Sud Ouest dans les meilleurs délais, et au maximum 48h avant la remise des Trophées qui se déroulera le 13 février 2019 à partir de 18h30 dans l'amphithéâtre de la CCI des Landes, en clôture du salon Lan_Day. Dans cette éventualité, c'est le candidat suivant en nombre de votes qui le remplacera.

9. Les supports dont les contenus s'avèreraient pornographiques, violents, xénophobes, ou

incitant à des activités et services illégaux ne pourront concourir aux Trophées.

10. La participation à ce concours est entièrement gratuite, et n'entraîne aucune transaction ni obligation d'achat. De même, si les Trophées Lan_Day permettent de valoriser auprès du grand public les supports, dynamiques et innovations des lauréats, ces trophées n'ouvrent droit à aucune rétribution, qu'elle soit en valeur ou en nature, au bénéfice des lauréats.

11. Les trophées Lan_Day 2019 seront remis lors d'une cérémonie publique, qui se déroulera le 13 février 2019 à partir de 18h30 à la CCI des Landes, en clôture du salon Lan_Day.

12. La participation aux trophées suppose l'acceptation de ce règlement. Le comité d'organisation de Sud Ouest se donne le droit de refuser toute candidature qui y dérogerait, sans obligation de justification.

13. Les medias de communication, y compris les supports édités par le groupe Sud Ouest, n'ont pas accès à ce concours.

14. Les nommés seront prévenus après la sélection par le jury, qui se réunit dans la semaine du 17 décembre 2018. Ils seront présentés avant la cérémonie sur les supports du groupe Sud Ouest.